



Modalités à partir du 22 juin 2020

de l'école de Bonnac-la-Côte

le 18 juin 2020

FICHE THEMATIQUE ACCUEIL DES ÉLÈVES

Contexte

Le 16 mars 2020, la situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées.

A partir du 11 mai 2020, dans le cadre de la stratégie nationale de déconfinement il a été décidé de rouvrir progressivement les écoles et établissements scolaires dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Pour cette troisième phase du déconfinement qui a commencé le 15 juin, le protocole sanitaire est assoupli en raison de la baisse du niveau de circulation du virus et des données rassurantes concernant l'impact et la transmission de la Covid-19 chez les enfants.

Le présent document précise les modalités pratiques de fonctionnement de l'école de Bonnac-la-côte à compter du 22 juin 2020, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires nationales.

Informations aux parents

1. Conditions d'ouverture de l'école : A compter du Lundi 22 juin 2020

Jours de classe :

- *Les 9 classes reviennent à l'école avec tous les élèves.*
- *Le rythme scolaire revient sur 4,5 jours selon les horaires habituels des classes :*

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	8h45 – 12h15	8h45 – 12h15	8h45 – 11h45	8h45 – 12h15	8h45 – 12h15
Après-midi	13h45 – 16h30	13h45 – 16h30		13h45 – 16h30	13h45 – 16h30

- *Les horaires de garderie reviennent également à la normale :*

- Matin : de 7h15 à 8h35
- Soir : de 16h30 à 18h30

Précisions pour la garderie périscolaire :

- *Les parents doivent remettre leur enfant au personnel d'accueil qui sera au niveau de l'espace d'attente à l'entrée habituelle de l'école. Le soir, les enfants seront à récupérer au même endroit.*
- *Autant que faire se peut, les enfants seront gardés en extérieur.*
- *Le protocole sanitaire national s'applique sur le temps scolaire et périscolaire.*

2. Respect des gestes barrière :



- *Fourniture de mouchoirs en papier jetables*

- *Le port du masque pour les élèves :*

- *Pour les élèves des écoles maternelles le port de masque est à proscrire.*
- *Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage.*
- *L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.*
- *Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.*

- *Le port du masque pour les adultes :*

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie. Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnels enseignants lorsqu'ils font cours et sont à une distance d'au moins un mètre des élèves.

- *Vêtir leur enfant d'une tenue confortable et adaptée à la pratique sportive chaque jour (pas de changement possible dans des vestiaires par exemple)*
- *Chaque enfant disposera de son propre matériel de classe (stylo/feutres/crayon/ cahier/livres/ciseaux/règle/gomme/taille-crayon...) ainsi que de quelques jeux ou jouets pour la récréation.*

3. Limitation du brassage des élèves :

La stabilité des classes limite le brassage des élèves et donc une éventuelle circulation du virus. Le déroulement de la journée et des activités scolaires sera organisé pour limiter les croisements entre élèves de classes différentes.

Les récréations sont organisées par classes dans un endroit défini à chaque classe ainsi qu'une rotation des temps de récréation, en tenant compte des recommandations relatives

aux gestes barrière ; en cas de difficulté d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe.

La restauration scolaire est organisée dans les lieux habituels. Le fonctionnement du self est remis en place. Les élèves d'une même classe déjeuneront ensemble et seront à une distance d'au moins un mètre avec les autres groupes de classe.

4. L'arrivée et départ des élèves de l'école

- pour la garderie : *Les parents doivent remettre en « mains propres » leur enfant au personnel d'accueil qui sera au niveau de l'espace d'attente à l'entrée habituelle de l'école. Le soir, les enfants seront à récupérer au même endroit par le personnel d'accueil.*
- *à partir de 8h35 et à 16h30, les enfants seront accueillis et rendus au niveau de l'espace d'attente à l'entrée habituelle de l'école.*
- *Les parents ne sont pas autorisés à dépasser l'espace d'attente.*

5. Transport scolaire

Il sera assuré comme d'habitude par Limoges Métropole avec 2 circuits et 2 accompagnateurs. **Limoges Métropole communiquera sur l'obligation du port du masque dans le car.** Toutefois, un masque à usage unique sera mis à disposition seulement le 1^{er} jour. Il sera procédé à un lavage des mains par gel hydro alcoolique avant chaque montée. Les élèves seront accompagnés jusqu'à leur classe et pris en charge à la classe le soir.

6. ALSH :

Dans un souci d'organisation, la commune souhaite connaître vos besoins pour les mercredis après-midi. Ainsi vous êtes priés de bien vouloir vous faire connaître en envoyant un mail à : **efabre.bonnac@gmail.com**

Ce service reprendra normalement à savoir que le déjeuner de midi sera préparé par la commune aux enfants utilisateurs du service.

Malgré tous les moyens déployés et notamment la mise en place des règles d'hygiènes sanitaires, il nous est difficile de garantir le risque zéro dans la lutte contre l'épidémie que nous connaissons.

Le Directeur de l'Ecole,
Jean-François Périgaud



Le Maire,
Claude Brunaud

